

AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023\_03-DE  
Reçu le 07/02/2023  
Publié le 07/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 03 février 2023

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 3 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et FAURIAT Jonathan (arrivé à 20h30)

Date de la  
Convocation :  
24/01/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par Mme ECHALIER Marilyn, M. VAISSE Bernard représenté par M. FOUGERE Gilles

VOTES :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

**Délibération  
N°2023\_03**

Vu la délibération en date du 10 juin 2022 confiant la maîtrise d'œuvre à l'équipe « Architecte Delphine DUPLOUY-JALICON + BET Fluides Auvergne Energie Solution + FAYT Damien Economiste + BET Structure Dejante Structure Auvergne » pour un taux d'honoraires à 11 % du montant des travaux HT concernant le projet de rénovation du bâtiment communal dit ancienne poste en deux tranches ;

Objet : **Marché  
maîtrise d'oeuvre –  
Rénovation du  
bâtiment communal  
dit ancienne poste  
1<sup>ère</sup> tranche  
Autorisation de  
signature.**

L'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base de calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élèvent donc à 39 049,12 HT pour la première tranche des travaux.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider le marché de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ➔ de valider les honoraires de la maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 39 049,12 € HT,
- ➔ d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de rénovation du bâtiment communal dit ancienne poste.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 07/02/2023  
et publication le 07/02/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

